



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 4875

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'avenir des contrats éducatifs locaux (CEL), créés sous la précédente législature en juillet 1998 et dont l'objectif est de mettre en cohérence l'ensemble des acteurs locaux en charge de l'éducation de la jeunesse. Intéressées par ces dispositifs qui permettent la mise en cohérence des temps et des activités scolaires et extrascolaires entre tous les acteurs éducatifs locaux, de nombreuses communes ont d'ores et déjà engagé l'élaboration d'un CEL, et s'apprêtent à concrétiser leur mise en place effective, en rassemblant au sein d'une large réflexion les enseignants, les associations et les représentants des collectivités locales. Devant l'intérêt grandissant que semble connaître ce dispositif, il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer s'il envisage à l'avenir le maintien des contrats éducatifs locaux et quels moyens il entend leur consacrer.

Texte de la réponse

Les contrats éducatifs locaux, mis en place depuis 1998, sont un dispositif interministériel institué par deux circulaires conjointement signées par les ministres de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de la culture et la communication et de la ville. Ce dispositif se développe de façon tout à fait remarquable et il n'est absolument pas question de l'abandonner. Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a demandé, pour 2003, près de 800 000 euros de mesures nouvelles, montrant ainsi, comme il a pu le rappeler dans son intervention à l'Assemblée nationale le 22 octobre dernier, sa volonté de maintenir et de conforter ce dispositif. Il n'est cependant pas exclu de le faire évoluer. Une réflexion est en cours ; elle pourrait déboucher sur une nouvelle circulaire interministérielle qui réorienterait et préciserait les précédentes, sans remettre en cause le principe même de cette politique partenariale qui, comme le député le souligne, a montré son efficacité.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4875

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3677

Réponse publiée le : 2 décembre 2002, page 4663